



Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Besançon

Franck PAUL

Commissaire aux comptes

Jean-François HUOT

Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2025

**Aux membres du Comité Départemental
de Belfort de la Ligue contre le Cancer
25 Grande Rue
90 000 BELFORT**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

COMITE DEPARTEMENTAL DU TERRITOIRE DE BELFORT DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale du Comité Départemental du Territoire de Belfort de la Ligue Nationale Contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du COMITE DEPARTEMENTAL DU TERRITOIRE DE BELFORT DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires et légaux.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Froideconche, le 25 mars 2026

Le Commissaire aux comptes,
MCH Auditeurs

Franck PAUL

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name Franck PAUL.

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 777.82	(8 281.82)	4 496.00	1 217.02
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels	12 777.82	(8 281.82)	4 496.00	1 217.02
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	814.62		814.62	814.62
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	30.40		30.40	30.40
Autres titres immobilisés	15.00		15.00	15.00
Prêts				
Autres immobilisations financières	769.22		769.22	769.22
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	13 592.44	(8 281.82)	5 310.62	2 031.64
STOCKS et EN-COURS				
CRÉANCES	9 358.39		9 358.39	7 885.42
Créances clients, usagers et comptes rattachés	204.27		204.27	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	9 154.12		9 154.12	7 885.42
Charges constatées d'avance				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	732 642.40		732 642.40	710 705.26
Instruments Financiers A Terme	330 000.00		330 000.00	330 000.00
Disponibilités	402 642.40		402 642.40	380 705.26
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	742 000.79		742 000.79	718 590.68
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	755 593.23	(8 281.82)	747 311.41	720 622.32
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves		354 839.92	359 494.23
Réserves statutaires ou contractuelles		354 839.92	359 494.23
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		18 353.29	(4 654.31)
Situation nette (sous total)		373 193.21	354 839.92
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		373 193.21	354 839.92
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		125 690.55	154 708.36
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		125 690.55	154 708.36
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		148.00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		148.00	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
DETTES		248 279.65	211 074.04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		51 173.96	28 294.88
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		3 178.05	3 392.16
Dettes fiscales		1 394.00	1 387.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		192 533.64	178 000.00
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		248 279.65	211 074.04
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		747 311.41	720 622.32

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	10 240.00	12 536.00	(2 296.00)	-18.32 %
Ventes de biens et services	80 805.60	61 157.43	19 648.17	32.13 %
Ventes de biens	1 203.05	6 251.71	(5 048.66)	-80.76 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	79 602.55	54 905.72	24 696.83	44.98 %
. dont parrainages	650.07		650.07	
Concours publics et subventions d'exploitation	5 140.00	134 085.00	(128 945.00)	-96.17 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	223 196.73	152 896.29	70 300.44	45.98 %
Dons manuels	150 674.23	152 896.29	(2 222.06)	-1.45 %
Mécénats	522.50		522.50	
Legs, donations et assurances-vie	72 000.00		72 000.00	
Contributions financières reçues	316.00	97 721.99	(97 405.99)	-99.68 %
Reprises sur amort., dépr., prov.				
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	29 017.81	14 044.37	14 973.44	
Autres produits		455.08	(455.08)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	348 716.14	472 896.16	(124 180.02)	-26.26 %
Achats de marchandises	13 460.59	8 699.56	4 761.03	54.73 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	95 510.48	85 728.80	9 781.68	11.41 %
Aides financières	183 982.63	214 427.94	(30 445.31)	-14.20 %
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	25 002.78	27 208.36	(2 205.58)	-8.11 %
Cotisations sociales	6 346.89	10 107.93	(3 761.04)	-37.21 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 189.02	579.06	609.96	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cé				
Reports en fonds dédiés		127 000.00	(127 000.00)	
Autres charges	16 459.77	16 412.67	47.10	0.29 %
CHARGES D'EXPLOITATION	341 952.16	490 164.32	(148 212.16)	-30.24 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6 763.98	(17 268.16)	24 032.14	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	12 983.31	12 992.27	(8.96)	-0.07 %
Reprises sur provisions, dépréciations				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits cessions de val. mob. de plcmnts et instru de trésor				
PRODUITS FINANCIERS	12 983.31	12 992.27	(8.96)	-0.07 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Chrg net./cessions de val. mob de plcmnts et instru de trésor				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	12 983.31	12 992.27	(8.96)	-0.07 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	19 747.29	(4 275.89)	24 023.18	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 008.58	(1 008.58)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		1 008.58	(1 008.58)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	1 394.00	1 387.00	7.00	0.50 %
TOTAL DES PRODUITS	361 699.45	486 897.01	(125 197.56)	-25.71 %
TOTAL DES CHARGES	343 346.16	491 551.32	(148 205.16)	-30.15 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	18 353.29	(4 654.31)	23 007.60	
Dons en nature				
Prestations en nature		360.00	(360.00)	
Bénévolat	19 432.73	32 167.57	(12 734.84)	-39.59 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	19 432.73	32 527.57	(13 094.84)	-40.26 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature		360.00	(360.00)	
Personnel bénévole	19 432.73	32 167.57	(12 734.84)	-39.59 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	19 432.73	32 527.57	(13 094.84)	-40.26 %
NON AFFECTÉS				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	4
1.1	OBJET SOCIAL.....	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1	<i>Préambule.....</i>	6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence.....</i>	6
2.1.3	<i>Changement de méthode comptable</i>	6
2.2	DÉROGATIONS.....	8
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	8
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	9
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1.1	<i>Principes généraux.....</i>	9
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	10
3.1.2.1	<i>Détail des colonnes « B et C »</i>	10
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé.....</i>	10
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements.....</i>	11
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières.....</i>	11
3.1.6	<i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025.....</i>	11
3.1.7	<i>Stocks.....</i>	12
3.1.8	<i>État des échéances des créances.....</i>	12
3.1.9	<i>Tableaux des dépréciations</i>	12
3.1.10	<i>Disponibilités.....</i>	13
3.1.11	<i>Produits à recevoir par postes du bilan.....</i>	13
3.1.12	<i>Charges constatées d'avance.....</i>	13
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	14
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres.....</i>	14
3.2.2	<i>Fonds dédiés</i>	15
3.2.3	<i>Provisions pour risques et charges.....</i>	16
3.2.3.1	<i>Tableau de variation.....</i>	16
3.2.3.2	<i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	16
3.2.4	<i>Dettes.....</i>	16
3.2.4.1	<i>État des échéances.....</i>	16
3.2.4.2	<i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	17
3.2.5	<i>Charges à payer par postes du bilan.....</i>	17
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	17
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	18
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	18
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i>	20
4.2.1.1	<i>Cotisations sans contrepartie.....</i>	20
4.2.1.2	<i>Dons manuels et dons étrangers.....</i>	20
4.2.1.3	<i>Mécénat</i>	21
4.2.1.4	<i>Autres produits liés à la générosité du public</i>	21
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i>	21
4.2.2.1	<i>Parrainage des entreprises.....</i>	21
4.2.2.2	<i>Contributions financières sans contrepartie</i>	22
4.2.2.3	<i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	22
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics.....</i>	22
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations.....</i>	23
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	23
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	23
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges.....</i>	23

4.3.2	<i>Missions sociales</i>	24
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	24
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public.....	24
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources.....	25
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	26
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	26
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	26
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	27
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	27
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	27
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	28
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	29
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	29
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	29
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	30
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	30
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	32
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	32
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	33
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	33
5.2	AUTRES INFORMATIONS.....	33
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	33
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	34
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	34
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	34

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants

- Embauche d'une diététicienne au 06/11/2025 pour 4 heures / mois.

Aucun évènement significatif à la clôture de l'exercice susceptible d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association n'est intervenu.

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe.
Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 09 mars 2026.

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 474	4 320	2 016	14 794
Immobilisations financières	815	0		815
Total	11 289	4 320	2 016	15 609

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	4 320	2 016
→ Achat Copieur SHARP	4 320	
→ Reprise ancien copieur		2 016
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	4 320	2 016

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	9 257	1 041	2 016	10 483
Amort.Immobilisations financières				
Total	9 257	1 041	2 016	10 483

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	769	0	0	769
Total	769	0	0	769

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres		NEANT	
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.8 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	204	204	
→ Autres Créances	9 154	9 154	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance		0	
Total	9 358	9 358	0

3.1.9 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks			NEANT	
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.10 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	281 264	
Livrets et comptes épargne	101 509	2 156
Comptes à terme	330 000	10 827
Total	712 773	12 983

3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs		
→ FOURNISSEURS PUBLICS	5 251	7 570
→ FOURNISSEURS INTRAGROUP	3 740	
Créances clients et comptes rattachés		
→ CLIENTS PUBLICS	204	
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ BNP DONS A RECEVOIR	162	175
→ KIABI		140
→		
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	9 357	7 885

3.1.12 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
1.000	NEANT	
1.000		
1.000		
1.000		
Total	0	0

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 [Tableau de variation des fonds propres](#)

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	359 496	-4 654	-2 064					354 840
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 654	4 654	2 064	18 353	-10 665			18 353
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	354 842	0	0	18 353	-10 665	0	0	373 193

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		231 404	139 709	0	29 018	110 691
→ Subvention ARS Espaces sans Tabac 2019-2024	2019	104 404	12 709		0	12 709
→ Subvention ARS Espaces sans Tabac 2024-2026	2024	127 000	127 000		29 018	97 982
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		15 000	15 000	0	0	15 000
→ LNCC Aide exceptionnelle	2021	15 000	15 000			15 000
→ ...						
Total		246 404	154 709	0	29 018	125 691

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite		148		148
→				
Total	0	148	0	148

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 174	51 174		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	4 572	4 572		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	192 534	192 534		
Produits constatés d'avance		0		
Total	248 280	248 280	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	1 394	1 387
→ Impôt sur les sociétés	1 394	1 387
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	3 178	3 392
→ Urssaf/ Pôle emploi	2 556	2 562
→ Caisse de retraite		
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	475	634
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	147	196
→ Prélèvement à la source		
Total	4 572	4 779

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	51 174	28 295
→ FNP - Factures non parvenues		
FOURNISSEURS PUBLICS	8 052	6 394
FOURNISSEURS INTRAGROUP	27 080	5 315
FOURNISSEURS PUBLICS FACT A RECEVOIR	3 187	2 816
FOURNISSEURS INTRAGROUP FACT A RECEVOIR	12 855	13 770
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0

Dettes des legs et donations :	0	0

Autres dettes :	187 173	178 000
RECHERCHE NATIONALE	20 000	50 000
ACHAT MATERIEL CHARGE A PAYER	155 173	116 000
PROJET CCR BFC (ADOTEVI)	12 000	12 000
Total	238 347	206 295

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

090 - COMITÉ DU TERRITOIRE DE BELFORT		Décembre 2025		Décembre 2024	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES		256 818,47	256 168,40	284 505,18	267 263,46
1.1 Réalisées en France		256 818,47	256 168,40	284 505,18	267 263,46
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		86 885,99	86 235,92	79 139,64	61 897,92
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		169 932,48	169 932,48	205 365,54	205 365,54
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		41 984,85	41 984,85	39 186,47	36 186,47
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		41 984,85	41 984,85	39 186,47	36 186,47
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		44 394,84	39 254,84	40 859,67	35 911,01
3.1 Frais d'information et de communication		476,74	476,74	353,50	353,50
3.2 Frais de fonctionnement		41 979,15	36 839,15	39 087,10	33 538,44
3.3 Autres charges		1 938,95	1 938,95	1 419,07	1 419,07
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		148,00	148,00		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES					
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				127 000,00	
TOTAL CHARGES		343 346,16	337 556,09	491 551,32	338 760,94
EXCÉDENT OU DÉFICIT		18 353,29		-4 654,31	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2025		Décembre 2024	
CHARGES PAR DESTINATION		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		4 267,89	4 267,89	6 288,43	6 288,43
Réalisées en France		4 267,89	4 267,89	6 288,43	6 288,43
Réalisées à l'étranger					
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		4 076,33	4 076,33	10 900,44	10 900,44
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		11 088,51	11 088,51	15 338,70	15 338,70
TOTAL		19 432,73	19 432,73	32 527,57	32 527,57

LA LIGUE Contre le Cancer	090 - COMITÉ DU TERRITOIRE DE BELFORT		Décembre 2025		Décembre 2024	
	RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			-326 891,57	-326 891,57	-336 696,57	-336 696,57
1.1 Cotisations sans contrepartie			-10 240,00	-10 240,00	-12 536,00	-12 536,00
1.2 Dons, legs et mécénat			-223 196,73	-223 196,73	-152 896,29	-152 896,29
1.3 Autres produits liés à la générosité du public			-93 454,84	-93 454,84	-171 264,28	-171 264,28
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			-650,07		-2 071,07	
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises			-650,07			
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public					-2 071,07	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			-5 140,00		-134 085,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS						
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS			-29 017,81		-14 044,37	
TOTAL			-361 699,45	-326 891,57	-486 897,01	-336 696,57

	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-19 432,73	-19 432,73	-32 527,57	-32 527,57
Bénévolat	-19 432,73	-19 432,73	-32 167,57	-32 167,57
Prestations en nature			-360,00	-360,00
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-19 432,73	-19 432,73	-32 527,57	-32 527,57

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total pays X	0
Total pays Y	0
Total pays Z	0
Total	0

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	316	97 722
→ MANIFESTATIONS	79 361	59 257
→ ABONNEMENTS	30	220
→ ACTIVITE DE RECUPERATION	766	1 073
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Produits financiers (hors intérêts CAFC ARS)	12 983	12 992
→ ...		
Total	93 456	171 264

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
→ Contributions financières		
→ Parrainage	650	
→ Produits exceptionnels		2 071
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
Total	650	2 071

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation pour un montant de **5'140 € au titre de l'exercice 2025**
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* ».

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	29 018	14 044
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	29 018	14 044

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

- Missions sociales : +28.5% SALAIRE +54% COT STAT +50% ASS +25% EDF +50% TEL +90% AFFRANCHISSEMENT
- Frais de recherche et de fonds : +30% SALAIRE +19% COT STAT
- Frais de fonctionnement : +27% COT STAT -50% ASSU -25% EDF -50% TEL -10% AFFRANCHISSEMENT -41% SALAIRE

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 07 novembre 2020.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance	319		319	638
Electricité et eau	649		1 948	2 598
Téléphone	355		355	710
Affranchissement	110		12	122
Autres Marketing	3 234		359	3 594
Cotisation Ligue Nationale	8 394	3 621	4 444	16 459
Total	13 061	3 621	7 438	24 120

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	6 160	7 225
Actions d'information, de prévention et de dépistage	2 822	3 422
Actions de formation	0	0
Actions de recherche	157	190
Frais traitement des dons	3 919	4 753
Frais de récupération	784	951
Frais d'appels aux dons et legs	2 352	2 852
Manifestations	2 508	3 042
Frais de fonctionnement (dont communication)	12 647	14 881
Total	31 349	37 316

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	46 381	44 029
Actions d'information, prévention, dépistage	34 696	28 986
Actions de formation	165	164
Actions de recherche	5 150	5 469
Actions autres	494	492
Total	86 886	79 140
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades +EDT	153 317	135 108
Actions d'information, prévention, dépistage	0	1 500
Actions de formation		
Actions de recherche	16 615	68 758
Actions autres		
Total	169 932	205 366

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ; **20'389**
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat : **7'051**
- Les frais d'appel à bénévolat : **14'539**
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	477	354
Frais de gestion :	36 141	34 657
Quote part de la cotisation statutaire	4 444	4 430
Charges financières	898	840
Dotations aux amortissements	1 041	579
...		
...		
Total	43 001	40 860

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		127 000
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	127 000

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat	SMIC x 1,5	19 433	32 168
Prestation	Tarif négocié		360
Dons en nature			
Total		19 433	32 528

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	2 648				9 511		1 302				13 461
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	52 161				19 784		23 566				95 511
Aides financières	14 050	169 932									183 983
Impôts, taxes et versement assimilés											0
Salaires et traitements	7 279				7 628		10 096				25 003
Charges sociales	1 860				1 935		2 552	148			6 347
Dotations aux amortissements et dépréciations							1 042				1 190
Dotations aux prévisions											0
Report en fonds dédiés											0
Autres charges	8 888				3 127		4 445				16 460
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats									1 394		1 394
Impôt sur les bénéfices											
TOTAL	86 886	169 932	0	0	41 985	0	43 001	148	1 394	0	343 347

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	4 268		4 076	11 089	19 433
Personnel bénévole					
TOTAL	4 268	0	4 076	11 089	19 433

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes Autres missions	3 000
Total	3 000

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIGUE CONTRE LE CANCER		090 - COMITÉ DU TERRITOIRE DE BELFORT	Décembre 2025	Décembre 2024
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1. MISSIONS SOCIALES			256 168,40	267 263,46
1.1 Réalisées en France			256 168,40	267 263,46
Actions réalisées par l'organisme			86 235,92	61 897,92
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé			46 381,24	44 028,52
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			34 046,05	11 744,27
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			164,59	164,06
Actions de société et politique de santé			493,77	492,19
Actions internationales réalisées par l'organisme				
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer			5 150,27	5 468,88
Actions de création-subvention-administration d'établissement				
Autres actions				
Versements à d'autres organismes agissant en France			169 932,48	205 365,54
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé			153 317,48	135 107,57
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public				1 500,00
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics				
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer			16 615,00	68 757,97
Programmes nationaux				3 917,97
Programmes régionaux et départementaux			16 615,00	64 840,00
Mission reversement legs				
Autres actions				
Actions de société et politique de santé				
1.2 Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			41 984,85	36 186,47
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			41 984,85	36 186,47
Frais d'appel de dons			20 389,46	21 556,52
Frais d'appel des legs				
Frais traitements des dons			7 056,60	7 312,21
Frais de traitements des legs				
Frais de campagne pour des dons en nature				
Achats pour manifestations et ventes			13 754,92	6 367,08
Activités de récupérations			783,87	950,66
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades				
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép				
Frais de Recherche de Mécénat Formation				
Frais de Recherche de Mécénat recherche				
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades				
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép				
Concours ext-parrainage entp Formation				
Concours ext-parrainage entp Recherche				
Frais de recherche partenariat				
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT			39 254,84	35 311,01
3.1 Frais d'information et de communication			476,74	353,50
Frais d'information et de communication externe			476,74	353,50
Frais d'information et de communication interne				
3.2 Frais de fonctionnement			36 839,15	33 538,44
Frais de gestion			32 395,25	29 108,76
Formation administrative				
Impôts et taxes				
Cotisation statutaire 10%			4 443,90	4 429,68
3.3 Autres charges			1 938,95	1 419,07
Charges financières			897,93	840,01
Dotations aux amortissements			1 041,02	579,06
Charges exceptionnelles				
TOTAL DES EMPLOIS			337 408,09	338 760,94
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			148,00	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL			337 556,09	338 760,94

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	4 267,89	6 288,43
Réalisées en France	4 267,89	6 288,43
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	4 076,33	10 900,44
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	11 088,51	15 338,70
TOTAL	19 432,73	32 527,57

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	090 - COMITÉ DU TERRITOIRE DE BELFORT	Décembre 2025	Décembre 2024
	Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-326 891,57	-336 696,57
1.1 Cotisations sans contrepartie		-10 240,00	-12 536,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-223 196,73	-152 896,29
Dons manuels non affectés		-148 231,20	-150 920,73
Dons manuels affectés		-2 443,03	-1 975,56
Legs, donations et assurances-vie non affectés		-72 000,00	
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-522,50	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-93 454,84	-171 264,28
Manifestations		-79 360,91	-59 256,85
Ventes (dont abonnement à vivre)		-30,00	-220,00
Prestations et autres ventes			
Activités de récupération		-764,62	-1 073,17
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)			
Autres produits affectés			
Produits financiers		-12 983,31	-12 992,27
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-316,00	-97 721,99
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-326 891,57	-336 696,57
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-10 664,52	-2 064,37
TOTAL		-337 556,09	-338 760,94

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	277 884,64	279 369,95
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-10 664,52	-2 064,37
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	-3 368,58	579,06
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	263 851,54	277 884,64

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-19 432,73	-32 527,57
Bénévolat	-19 432,73	-32 167,57
Prestations en nature		-360,00
Dons en nature		
TOTAL	-19 432,73	-32 527,57

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
2024							
2025							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus	21			
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"	8	764	0,46	6 263
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain	76	1 155	0,64	13 173
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc...., réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.				
Total	105	1 919	1	19 435

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
2	1 568	0,86
2	1 568	0,86

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	5 829
6257 - Réceptions	Restauration	225
...	...	
...	...	
...	...	
Total		6 054

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **1280** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

Nombre d'adhérents au 31 décembre 2025

Comité : **COMITE DU TERRITOIRE DE BELFORT**
25 GRAND RUE
90000, BELFORT

Téléphone : 03 84 21 66 70
E-Mail : cd90@ligue-cancer.net

Année 2025

Nombre d'adhérents du comité à la date du 31 décembre 2025 : 1280

Somme totale des cotisations versées : 10240,00 €

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Barrat', written diagonally across the page.